

## COMPOST BIO 30/25/22.5

**Compost à base de fientes de poules utilisable en agriculture biologique**

<b>OBTENTION</b>	Fientes et fumiers de poules
<b>INSTALLATION DE TRAITEMENT ET D'HYGIENISATION</b> <i>Origine Belgique</i>	Conforme au règlement (CE) 1774/2002
<b>COMPOSITION :</b> <i>En % de la Matière Brute</i>	MS 65-70% MO 50% N Total 3.0% N Organique 2.5% P2O5 2.5% K2O 2.25% MGO 1.0%
<b>NORME :</b>	Conforme à l'annexe I du règlement (CE) n°889/2008 et pouvant porter la mention : « Utilisable en agriculture biologique suivant le règlement (CE) n° 834/2007 – Certifié par Certisys BE BIO 01 »
<b>UTILISATION :</b>	Fertilisation des grandes cultures colza maïs blé sur blé 2 à 5 tonnes par hectare. Livraison par camion complet
<b>STOCKAGE :</b>	Implanter le dépôt à une distance suffisante vis-à-vis des tiers
<b>EPANDAGE :</b>	Se référer au Règlement Sanitaire départemental du département concerné Date d'épandage : se référer à la Directive Nitrate du département concerné Enfouir le produit aussitôt après l'épandage Epandage conseillé avec un épandeur type TEBBE (avec table d'épandage) Largeur d'épandage 8 à 15 mètres selon l'épandeur et les conditions climatiques